

solée royal qu'il voulait élever à sa famille, dans la grande basilique de Cluny, sur les instances du chapitre général de l'an 1685.

D'autre part, créé cardinal à 25 ans, le 5 août 1669, il avait pris part à l'élection des souverains pontifes Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII et Clément XI. C'est même à son influence que ce dernier pape fut redevable de son élection, dans le conclave du 24 novembre 1700, présidé par le cardinal de Bouillon, en sa qualité de doyen du sacré collège. C'est aussi en cette qualité que le pape, atteint d'une légère indisposition, le chargea d'ouvrir solennellement, à sa place, le jubilé séculaire : honneur que nul cardinal avant lui n'avait eu du vivant d'un pape.

Le *Gallia Christiana* (T. IV, c. 1163.) constate le fait en ces termes : « Sacram portam sancti Petri Romæ pro anni « sancti jubileo solemnî ritu, anno 1700, reseravit... » Et dans le chapitre général de 1701, les religieux acclament avec un saint enthousiasme la gloire et le retour de leur illustre abbé : « Reducem habemus Serenissimum Principem, abbatem eminentissimum... qui primus inter S. E. R. « cardinales portam sanctam basilicæ sancti Petri, anno « jubilei, reseravit, et omnibus fidelibus locum indulgentiæ aperuit... »

Bientôt après, l'éminentissime abbé de Cluny, tombé dans la disgrâce de Louis XIV, fut exilé à Paray, où il passa plusieurs années au château prioral de cette ville, dont le doyenné appartenait à la mense de l'abbé de Cluny.

Durant son exil de Paray, le cardinal de Bouillon aimait à se remémorer les souvenirs de la capitale du monde chrétien, et à confier aux beaux-arts le soin de faire revivre les grandes scènes auxquelles il avait eu part.

C'est ainsi qu'il fit peindre à fresque, dans une des salles principales de son château prioral, le conclave de 1700 qui